DIMANCHE 4, LUNDI 5 JUIN 1911

XXIe ANNEE. — N° 7519. — DIMANCHE 4 JUIN 1911

LA CROIX

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 072

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

5 Juin Pas de Croix Pentecôte

Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Dimanche 4 juin. — PENTECOTE
Lundi 5. — SAINT BONIFACE

SAMEDI 3 JUIN 1911

La journée

Le Sénat, après avoir clos, par un ordre du jour d'un vague voulu, les interpellations sur les retraites ouvrières, s'est ajourné à mardi.

Il abordera jeudi la discussion du budget.

❋

La Chambre s'est donné congé jusqu'à mercredi.

Elle discutera jeudi, à son tour, les interpellations sur l'application de la loi des retraites ouvrières.

❋

Le Conseil des ministres tenu ce matin s'est félicité du vote d'hier au Sénat sur les retraites ouvrières.

Le ministre de la Guerre a fait connaître à ses collègues les instructions qu'il va envoyer au général Moinier et les résultats de l'inspection faite par le général Baillond des colonnes qui opèrent sur la rive droite de la Moulouya.

❋

M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, a remis, au nom du gouvernement français, à l'enseigne de vaisseau Conneau, vainqueur de la course Paris-Rome, l'insigne de la Légion d'honneur.

❋

Nous publions plus loin un article qui met les choses au point relativement au rapport Régismanset au Sénat sur la liquidation des Congrégations.

❋

A Paris, les chauffeurs de taxi-autos ont voté une grève de 48 heures. A leur suite, les employés des tramways-Nord ont également décidé de quitter le travail. 48 autos seulement et la plus grande partie des tramways ont effectué leur service ce matin.

❋

Les troupes de secours commencent à rayonner autour de Fez. 2 500 hommes sont en marche, croit-on, sur Méquinez. En tout cas, les régions de Setrou, du Gerheum, les territoires des Ouadaia et des Cherarda seront pacifiés.

❋

Le prince héritier de Turquie part demain de Constantinople pour Paris.

Après avoir passé quelques jours dans cette capitale, il se rendra à Londres pour assister aux fêtes du couronnement et ira ensuite à Turin.

❋

La révision de la Constitution grecque a été enfin votée.

❋

Le nouveau président au Mexique sera élu le 15 octobre.

Un appel

Est-ce la Sainte Vierge, désireuse de répandre ses miracles, ou sont-ce les pauvres malades qui supplient qu'on les envoie à la piscine de Lourdes ? Je ne sais ; mais c'est certainement le désir de nos lecteurs de répondre généreusement à la souscription ouverte comme chaque année, pour les malades pauvres conduits à Lourdes par le Pèlerinage National.

Les aumônes sont reçues avec reconnaissance au Secrétariat du Pèlerinage National, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe.

Pour les nouveaux prêtres

LE PRETRE, les tendances actuelles et les œuvres au point de vue pratique ; notes de pastorale pratique, par un CURÉ DE LYON, directeur d'œuvres ; in-16 de 400 pages. 1 franc, port, 0 fr. 20.

Ce petit volume est, sous la forme la plus agréable du monde, tout bourré d'excellents renseignements. Se maintenant sur le terrain pratique, il signale les écueils à éviter, les difficultés à résoudre, les bonnes méthodes qui peuvent conduire au succès. La richesse et la variété de ses pages mettent cet ouvrage en bon rang parmi ceux que doit posséder et consulter le prêtre.

NOTES D'UN CURE DE CAMPAGNE, par l'abbé JOSEPH BLANC, in-12 de 232 pages. 0 fr. 75, port, 0 fr. 15.

Ce petit livre, exclusivement composé de notes authentiques, sera particulièrement utile au clergé des régions ravagées par l'indifférence ou l'impiété. « Il offre, écrit un supérieur de Grand Séminaire, un excellent et très suggestif traité de pastorale actuelle et pratique. Il fera certainement un très grand bien. »

5, rue Bayard, Paris-VIIIe.

❋

La vaincue

Après un monsieur vague, qui me demanda une place de n'importe quoi ou autre, et une n[illegible] pauvre petite blanche institutrice, douée d'un peu de piano, d'un petit brevet, d'un plus petit peu d'anglais, et qui implorait la même chose, elle entra dans mon bureau.

D'abord, je ne la reconnus pas.

Elle leva sa voilette noire...

Et je me rappelai une honorable dame rencontrée jadis dans maintes œuvres charitables, une personne énergique, généreuse et toujours un peu lointaine.

❋

Je compris tout de suite qu'elle venait pour du très sérieux, peut-être du tragique.

Elle avait la figure ardente, les yeux rougis de larmes récentes, l'air d'une femme qui n'en peut plus... qui en a jusque-là !

Je lui indiquai une chaise.

Mais elle resta debout, me regardant bien en face, comme si elle espérait peut-être trouver une raison inattendue de reculer au dernier moment.

Ce regard, je le soutins, attendant ce qui devait venir.

❋

Alors elle commença :

— A un prêtre, on peut tout dire.. ?

— Je crois...

— Tout.. ?

— Absolument tout... Si les quatre murs de ce bureau pouvaient répéter ce qu'ils ont déjà entendu, vous auriez peut-être davantage confiance.

— Je viens vous révéler le secret de ma vie.

— ..... ?

— Et il tient en quelques mots : Moi, la dame que vous savez... le pilier de mon patronage... celle que vous appeliez jadis parfois en riant « la mère de l'église... » eh bien...

— Eh bien.. ?

— Oh ! c'est terrible... Qu'allez-vous penser de moi ?..

— La pauvre petite préoccupation !

Elle fit un effort comme si tout l'air manquait à sa poitrine, et, les yeux baissés, murmura, en scandant bien chacune de ses paroles :

— ... *Je ne suis pas baptisée !..*

— . . . . . .

— Comme vous allez me mépriser !..

— Je ne méprise personne. Je bénis seulement Dieu qui aura bientôt, j'espère, une bonne chrétienne de plus.

❋

Il y eut un silence.

Elle le rompit encore la première.

— Comment cela s'est-il fait.. ? J'ai eu pour père un vieux libéral qui répétait sans cesse : « A vingt ans, elle choisira ! » Comme s'il m'avait laissé choisir ma famille, ma nourrice, ma patrie, ma langue, l'accès à la vie et tant d'autres choses !..

Ma mère est morte deux ans après ma naissance, j'ai poussé en plein vent ; bref, je n'ai rien choisi du tout.

Pourtant, que de sermons j'ai entendus !... que de conversations j'ai amorcées !... que de livres j'ai lus !..

Parfois j'approchais...

Mais une fausse note, un rien rompait le charme, et je m'évadais en silence vers le refuge facile de la libre pensée.

Attraction... répulsion... ma vie intérieure a oscillé pendant trente ans entre ces deux mots...

Et ce que j'ai souffert, personne ne peut le savoir.

❋

Pendant qu'elle parlait, je feuilletais en moi-même les pages d'un passé déjà lointain.

En effet, je ne me rappelais pas une seule fois avoir vu cette femme communier.

— Et alors, lui dis-je, qui vous a vaincue.. ? Car, je ne me trompe pas... vous avez bien l'air de quelqu'un qui vient demander grâce.. ?

— Qui m'a vaincue.. ?

— Oui.

— Un enfant... un pauvre petit enfant d'ouvrier. Par une de ces ironies de la vie, j'ai dû, moi, préparer à la première Communion le fils d'un boulanger.

Cet enfant a été admirable.

Son père avait bu jadis beaucoup d'alcool ; le fils s'en ressentait, et s'en ressent encore terriblement.

Figurez-vous une espèce de petit écorché vif dans lequel habitait une âme ardente, déjà mauvaise, que la religion saisit aussitôt.

J'ai assisté en quelques semaines à une véritable transformation.

Sous l'influence de la pensée religieuse, ce petit s'est littéralement pris à bras-le-corps pour s'arracher à l'emprise de son hérédité.

Il était très colléreux. Je l'ai vu envoyer d'un geste agacé son catéchisme au bout de la pièce.

Or, il y a un mois, son père l'a claqué injustement ; tout son petit corps tremblait de révolte, mais ses lèvres toutes blanches n'ont rien laissé passer.

J'ai tenté d'intervenir.

Il m'a fait un signe... il voulait tout avaler tout seul.

Son père parti, il a pleuré dans mes bras ; mais il était vainqueur !

Et, presque tous les jours, j'ai constaté des efforts pareils pour se hausser jusqu'à l'idéal chrétien.

❋

L'autre soir, j'ai ouvert son cantique, l'enfant y avait mis une petite liste de toutes les personnes pour lesquelles il voulait prier le jour de sa première Communion...

Je venais aussitôt après sa mère.

Hier, il m'a dit :

— Je voudrais bien que vous soyez à côté de moi jeudi prochain !.. Mais ce n'est pas possible, pas.. ?

— Et pourquoi.. ? lui demandai-je, déjà effrayée.

— Parce que vous n'êtes pas un garçon, et que tous les garçons communient ensemble... Seulement, ça vaut presque mieux, parce que vous me verrez d'abord, et puis moi, je vous verrai ensuite.

— !!..... !

— Ce ne sera pas mal, dites, Madame, de vous regarder communier.. ? Il me semble que vous devez être comme une sainte.. !

Et il m'a dit cela si naturellement, avec des yeux si francs, si ouverts !.. il eût été tellement bouleversé d'apprendre la triste vérité, que j'ai répondu aussitôt :

— Oui, mon petit, tu me verras... je te le promets !.. Mais ne dis jamais que je suis une sainte...

— Pourquoi ?

— Parce que tu me ferais beaucoup de peine.

Conclusion : Me voici !.. faites de moi ce que vous voudrez !

❋

Alors, quelque temps après, je l'ai baptisée, cette femme.

En me quittant, elle me dit :

— Comment vous remercier, Monsieur l'abbé.. ?

— Gare à vous !

— Comment, gare à moi.. ?

— Oui... cela va vous coûter cher !

Elle me regarda de son regard, qu'elle a un peu spécial, et je continuai :

— Voilà... Les plus beaux articles sont ceux que je ne puis pas écrire... Je voudrais écrire celui-là !.. Ce serait votre pénitence... Mais seulement si très librement vous me le permettez.. ?

— Vous pensez qu'il en résulterait un bien.. ?

— Je le crois.

— Alors, *fiat !*

❋

Et, l'autre jour, dans une église de faubourg, toute parée pour la cérémonie solennelle de la première Communion, en voyant s'agenouiller à la sainte Table une grande dame en noir, j'aperçus une jeune tête qui se levait lentement du fond de deux mains pieusement croisées...

Mais, en souriant à sa dame, il ne savait pas, le pauvre petit, que, dans sa misère, il avait été plus puissant que Bossuet et Lacordaire, et qu'il était un sauveur, lui aussi, un peu comme Celui qui palpitait encore de joie et d'amour dans sa poitrine d'enfant du peuple...

PIERRE L'ERMITE.

Souscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre

Mme la baronne de Gérier, 20 fr. — De la part de la famille N. de Saint-Chamond, 20 fr. — Mme E. J., 20 fr. — Anonyme, 20 fr. — Marguerite, Jeanne et Geneviève, 20 fr. — Hommage respectueux d'une famille de Saint-Etienne, 20 fr. — Le curé de S.-P. et deux enfants de N.-D. (Vendée), 15 fr. — *Dominus conservet eum*, G. D., 3 fr. — Félix Wanner, à Cramaut, 5 fr. — Pour une prière du Saint-Père pour conversion de l'Angleterre, 5 fr. — Une mère pour le retour d'un fils égaré, 5 fr. — Une mère pour bénédiction de sa famille, 2 fr. — Une jeune fille, bénédiction pour elle et sa famille, 1 fr. — Un boulanger de Lambézellec, 5 fr. — Une dame catéchiste de Lambézellec, 2 fr. — Courtois-Bellaudel, à Mohon, 1 fr. 20. — Un prêtre chartrain, 2 fr. — Rehaupal (Vosges), une neuvaine et deux malades, 2 fr. — Par N.-D. de Lavabader, guérison et bénédiction, 2 fr. — Un malade pauvre de Seine-et-Oise, 1 fr. — Pour hâter la délivrance de la France, 2 fr. — Amour à Pie X. Vive l'Eglise ! 1 fr. — M. G., pour bénédiction et persévérance de ses enfants, 2 fr. — Deux familles de Fumay pour bénédiction, 2 fr. — Anonyme, 1 fr. — Pour conversion, guérison et bénédiction, 1 fr. — L. V., lecteur de la *Croix*, 2 fr. — Vive le Pape de l'Eucharistie ! 2 fr. — P. P. P., Cr., 1 fr. 25. — Une pauvre Annonayenne, pour réussite, 1 fr. 50. — Marie-Louise, Maria G., pour grâces, 4 fr. — Pour mon salut et celui de ma famille, 3 fr. — Une Enfant de Marie de Mauléon, 1 fr. — A. L. de S., de P., 1 fr. — Bienheureux curé d'Ars, exaucez-moi ! L. B., 2 fr. — J. Sauret, instituteur à N., 1 fr. — Une pauvre mère bien éprouvée, pour grâce, 2 fr. — Trois amies de Saint-Similien, de Nantes, demandent bénédiction, 3 fr. — En l'honneur de Jeanne d'Arc pour guérison d'un cancer, 2 fr.

Le total des souscriptions reçues est de 86 075 fr. 40. L'abondance des informations nous obligeant à ne publier chaque jour qu'une courte liste, on voudra bien excuser les retards.

La prise de possession du siège d'Arras par Mgr Lobbedey

Mgr Liénard, vicaire capitulaire, délégué par Mgr Lobbedey, a pris possession, au nom de Sa Grandeur, du siège épiscopal d'Arras, le jeudi 1er juin.

A partir de ce moment, les pouvoirs des vicaires capitulaires ont pris fin. Sa Grandeur a déclaré vouloir administrer le diocèse avec le concours des vicaires généraux de son prédécesseur.

APRÈS LA MORT DE Mgr. PELGÉ

Le Chapitre de la cathédrale de Poitiers a choisi comme vicaires capitulaires MM. les abbés de Varellies et Périviers, vicaires généraux, et M. le chanoine Lépine, doyen du Chapitre.

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS AU SÉNAT

Comment M. Régismanset défend les liquidateurs

A la veille du jour où va commencer aux assises le procès Duez, M. Combes et ses amis ont senti la nécessité d'une diversion, et pour faire contrepoids, devant l'opinion publique, au réquisitoire que la justice s'est enfin décidée à dresser contre le liquidateur qu'elle avait si longtemps approuvé et défendu, M. Régismanset s'est chargé de dresser un réquisitoire contre les Congrégations, contre le Crédit Foncier, contre les tribunaux.

Ce que M. Régismanset a apporté à la Commission d'enquête ne peut pas, en effet, s'appeler un rapport. Il n'a du rapport que le nom. Un rapport général, — ainsi qu'il avait le devoir de le faire, — c'est le compte rendu impartial et exact des rapports particuliers, des discussions auxquelles ils ont donné lieu. Le prétendu rapport de M. Régismanset n'est rien de cela : rien de ce qu'il devait être. Il est, dans la plus grande partie, dans les parties les plus importantes, consacré à des faits qui n'ont pas même été soumis au contrôle de la Commission, et dont l'exactitude n'a pas même été vérifiée.

Ces affirmations de M. Régismanset — car il n'y a pas autre chose que ses affirmations — ont obtenu, à la Commission d'enquête, l'approbation de la majorité.

Une quinzaine de membres étaient présents ; aucun des amis de M. Combes ne manquait à l'appel.

Mais l'opinion de MM. Combes et Delpech, ajoutée à celle de M. Régismanset, ne fait pas la vérité, et ils n'ont pas le pouvoir de changer les faits, pas plus qu'ils ne créent le droit.

Il ne faut pas oublier tout d'abord que la loi contre les Congrégations est une loi de spoliation contraire au droit de propriété, et qu'elle ne pouvait pas, qu'elle ne devait pas être respectée par les citoyens qui en étaient victimes. Si encore on avait réservé aux congréganistes le prix intégral de leurs biens, la spoliation eût été moins odieuse ; mais on a fait de ces biens l'appât trompeur qu'on jetait au peuple, l'appât des retraites ouvrières, et, en réalité, on en a fait profiter toute une bande d'amis du gouvernement.

Comme l'a très bien fait remarquer M. Le Provost de Launay, les Congrégations, qui, avant de partir pour l'exil, ont soustrait ce qu'elles ont pu aux griffes des liquidateurs, n'ont fait absolument que leur devoir, et doivent être hautement approuvées.

Il faut regretter plutôt que ces Congrégations avisées n'aient été qu'une infime exception. Car, lorsque le prétendu rapport de M. Régismanset insinue que le milliard des Congrégations est parti dans les poches des congréganistes, parce que quelques-uns ont emporté quelques armoires et quelques lits de fer, il n'est que trop vrai, au contraire, que presque toutes les Congrégations n'ont rien emporté du tout, que jusqu'au dernier moment, et comme si elles devaient rester et garder leurs biens, elles ont continué à bâtir, à payer leurs annuités au Crédit Foncier, à refuser des offres avantageuses pour leurs immeubles.

Ne cite-t-on pas cette Supérieure de couvent, qui à l'inventaire, courut après le liquidateur pour lui remettre un titre au porteur qu'il avait oublié de noter !

Les coupables, pour M. Régismanset, ce sont les Congrégations, et avec elle le Crédit Foncier, qui a cru à des titres réguliers, tellement réguliers que les tribunaux le déclarent. Mais les tribunaux aussi sont complices ! Magistrature complaisante ! s'écrie M. Régismanset. Tous de la Congrégation, alors ! Voilà où l'on en arrive quand on veut défendre les liquidateurs. On ne peut pourtant remplacer tous les juges de France, y compris la Cour de cassation, par un tribunal unique, présidé par M. Combes, avec MM. Régismanset et Delpech pour assesseurs !

Cette ridicule attaque n'est qu'une feinte. C'est une parade. Dans quelques jours on va parler de Duez. Et quand on parlera de Duez, un mot viendra sur toutes les lèvres : Et les autres ?

Oui, les autres liquidateurs ? Pourquoi M. Régismanset, rapporteur d'une Commission qui a été nommée pour surveiller la gestion des liquidateurs, n'en dit-il pas un mot ? Il y a pourtant des dossiers, des rapports où l'on en parle, et cette fois, il pouvait citer des faits, sans chercher ce que personne ne sait encore officiellement, ce que Duez a déclaré ou non au juge d'instruction.

Il s'indigne des procès faits par une Congrégation ; mais pourquoi ne dit-il pas un mot des innombrables procès voulus et amenés par la tactique arrêtée délibérément par les liquidateurs ? Pourquoi ne nous montre-t-il pas, par exemple, M. Lecouturier prenant possession de tout immeuble où il voit un Frère de Ploërmel, refusant de regarder aucun titre de propriété, vente ou succession, et disant aux propriétaires, certains, indéniables, possédant parfois de père en fils, depuis des générations : « Assignez-moi. »

Pourquoi M. Régismanset oublie-t-il de nous rappeler le liquidateur Desreumeaux, de Lille, voulant liquider, à Cassel, une Congrégation morte depuis soixante ans, et se le faisant déclarer par deux jugements du tribunal d'Hazebrouck et trois arrêts de la Cour de Douai ? Et le même Desreumeaux assignant non pas seulement son adversaire, mais l'avocat, l'avoué et l'huissier de son adversaire ?

Ces liquidateurs faisaient tant de procès qu'ils n'avaient pas le temps de faire des réparations aux immeubles. Ils comptaient seulement des frais de gestion. Ainsi, à Argentan, à Bordeaux, le liquidateur Duez laisse en ruines les immeubles des Rédemptoristes. A Dôle, le liquidateur des Sœurs de la Retraite d'Aix laisse s'écrouler le mur de clôture, faute de réparations. Le maire est obligé de le faire démolir, pour qu'il n'écrase pas les passants.

Voilà de véritables causes de dépréciation.

Il y en a d'autres : ce sont les baux frauduleux, consentis par les liquidateurs, par exemple le bail de l'immeuble des Rédemptoristes, de Ménilmontant, loué trois, six ou neuf ans à un cousin de Martin Gautier, avec faculté de faire cesser le bail à la volonté du preneur seul ; le bail consenti par le liquidateur Le Roux à la ville de Saint-Brieuc, etc.

Ce sont les ventes faites aux villes, comme celle des immeubles des Dames de l'Assomption, passée dans une forme absolument irrégulière, sous une pression politique.

C'est la vente scandaleuse de la Chartreuse par M. Lecouturier.

De tout cela, M. Régismanset ne sait rien, ne dit rien.

Mais d'autres le savent, et le diront. M. Combes et ses amis auraient tort de croire qu'il suffira de tomber sur M. Duez pour sauver leurs amis.

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LES RETRAITES OUVRIERES

M. le garde des sceaux a rendu compte au président de la République de l'état des travaux parlementaires et de la solution du débat engagé devant le Sénat sur les retraites ouvrières.

Il a fait également signer plusieurs *mouvements judiciaires.*

NOTRE ACTION AU MAROC

M. le ministre de la Guerre a donné connaissance au Conseil des instructions qui vont être envoyées au général Moinier au sujet de l'organisation des forces chérifiennes et des opérations militaires ayant pour but de punir le guet-apens des Zaers, qui coûta la vie au lieutenant Marchand et au maréchal des logis Yvert.

M. le ministre de la Guerre a donné lecture d'une dépêche du général Baillond, qui vient de terminer son inspection des colonnes qui opèrent sur la rive droite de la Moulouya. L'état sanitaire et le moral des troupes sont excellents.

❋

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mercredi à l'Elysée.

GAZETTE

La tolérance maçonnique

Les députés blocards ne manquent jamais de dire à leurs électeurs que, tout en combattant le cléricalisme, ils ont le plus profond respect de la religion.

On va voir jusqu'où la franc-maçonnerie leur permet de respecter la religion !

Le député de Sancerre (Cher), M. J.-B. Morin, avait accepté d'être témoin au mariage civil *et religieux* de la fille de son ami, M. Chapeau, conseiller général du canton de Léré.

Après la bénédiction nuptiale, on passa à la sacristie pour signer le procès-verbal au registre paroissial des mariages, et Morin, grand dignitaire en Loge, y alla de l'inscription de son nom et du paraphe obligatoire.

Mais il avait compté sans la surveillance inquisitoriale d'un F∴. Celui-ci, indigné du manquement du Vén∴ à ses convictions, n'a pas manqué d'ébruiter le fait qui s'est compliqué d'un autre : M. J.-B. Morin est véhémentement accusé de s'être sciemment dérobé à une invitation formelle du Comité républicain et libre-penseur de Saint-Saher-sous-Sancerre d'assister aux obsèques purement civiles d'un militant membre dudit Comité.

Aussi M. Morin a-t-il perdu les voix des électeurs francs-maçons lorsqu'il s'est présenté au Conseil général de son canton.

Les « droits du génie »

Dans ses Mémoires intitulés *Ma Vie*, le musicien Wagner dit à propos de sa rupture avec le baron de Hornstein, en 1861 :

« L'idée me vint de me chercher un séjour tranquille dans les environs de Mayence avec l'appui financier de Schott. Celui-ci m'avait parlé d'une jolie propriété appartenant au jeune baron de Hornstein et située dans cette région ; je croyais vraiment lui faire honneur en lui écrivant à Munich pour demander la permission de m'installer pour quelque temps dans son bien en Rhingau. Je fus, au contraire, tout confus en ne recevant pour réponse que l'expression de l'effroi au sujet de mon exigence. »

La famille Hornstein fait publier une curieuse correspondance où l'on voit Wagner sollicitant du jeune baron un prêt de 10 000 francs, d'abord, et ajoutant :

« Montrez donc si vous êtes un homme de caractère.

» Si vous êtes cet homme pour moi — et pourquoi ne devrait-il pas enfin s'en trouver un ?... — votre aide vous rendra heureux avec moi, et alors il faudrait que vous consentiez à m'accueillir auprès de vous, l'été prochain, pour trois mois environ, dans un de vos biens, de préférence en Rhingau. »

A cette lettre le baron Robert de Hornstein répondit :

« Cher Monsieur Wagner,

» ... Vous devriez plutôt vous adresser à des personnes vraiment riches, et il y en a suffisamment dans toute l'Europe parmi vos protecteurs et vos protectrices.

» Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous satisfaire. En ce qui concerne votre séjour prolongé sur « un de mes biens », je ne suis pas présentement organisé pour un pareil séjour, et si jamais je devais l'être je vous le ferai savoir. »

La lettre se termine par des salutations amicales.

L'homme « de génie », pas content, répond :

« Bien qu'il soit très difficile désormais qu'un homme de ma qualité s'adresse à nouveau à vous, le seul fait, cependant, de vous signaler l'inconvenance de vos paroles vous sera déjà une bonne leçon.

» Vous ne deviez me donner aucun conseil, pas même me désigner les gens véritablement riches, et vous deviez considérer comme mon affaire personnelle les raisons pour lesquelles je ne me suis pas adressé aux admirateurs et admiratrices auxquels vous faites allusion.

» Si vous n'êtes installé dans aucun de vos biens de façon à me recevoir, que ne saisissez-vous l'occasion que je vous offrais de vous illustrer ? Il fallait arranger immédiatement le nécessaire là où je le désirais. Mais me laisser entrevoir que vous me ferez connaître un jour le moment où vous y serez installé, ce n'est là qu'une offense. »

Cette lettre mit fin à l'incident.

Un sursaut de dégoût

Il paraît que l'ambassadeur d'Angleterre à Paris a fait une démarche auprès d'El-Mokri pour lui donner à entendre que sa présence aux fêtes du couronnement de Georges V ne s'imposait pas, le sultan du Maroc possédant, à cause de sa cruauté, une trop mauvaise réputation auprès du peuple anglais.

Les *five o'clock* d'El-Mokri n'affecent pas le souvenir des repas humains que le sultan donne aux lions de sa ménagerie.

Bizarreries de la langue française

M. Sarraut apprend l'annamite. C'est une langue difficile. Mais croit-on que les Annamites ne sont pas un peu déroutés lorsqu'ils ont affaire à ces bizarreries de la langue française :

Les poules du couvent couvent.
Mes fils ont cassé mes fils.
Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?
Les présidents président tour à tour.
Je suis content qu'ils content cette histoire.

Nos intentions sont que nous intentions ce procès.

Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère.

Les poissons affluent dans cet affluent.

Et cette autre :

Si vous n'étiez pas un sot, vous n'auriez pas fait un saut pareil lorsque je vous ai demandé mon sceau, et surtout vous ne m'auriez pas apporté le seau à charbon.

Et tant d'autres.

Pour les écoles primaires catholiques

L'Association pour la défense des écoles primaires catholiques nous adresse le compte rendu annuel de ses travaux.

Depuis sa fondation en 1902, elle a prêté son concours à 9 200 écoles, tant de filles que de garçons. Dans ces écoles, elle a placé 10 100 instituteurs et institutrices.

Elle a pu, en outre, trouver pour des anciens Frères et pour des anciennes Sœurs sécularisés qui n'ont pas de brevet, des emplois dans des familles. Le nombre de ces sécularisés sans brevet s'est élevé à plus de 4 000.

Elle a aussi donné ses soins aux œuvres post-scolaires et extra-scolaires.

Heureuse de constater que la générosité des bienfaiteurs des écoles ne s'est pas ralentie, elle fait de nouveau appel à leurs libéralités de plus en plus nécessaires.

On peut envoyer les souscriptions 25, rue de Bourgogne, Paris, soit à M. G. de Gosselin, trésorier, soit à M. Paul Princeteau, secrétaire général.

Le Palais de Justice d'Evreux incendié par la foudre

Pendant un violent orage qui s'est abattu sur Evreux, vendredi vers 4 h. 1/2, la foudre est tombée sur l'aile droite du Palais de Justice

et y a allumé un incendie qui a détruit l'édifice.

Le bâtiment dans lequel l'incendie a commencé était composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage occupé par les bureaux du Parquet et des coulées où sur des rayons et dans des casiers étaient rassemblés les archives du Palais, les registres de l'état civil de toutes les communes du département, les procès-verbaux de jugements, etc.

Avec une extrême rapidité, le feu s'est propagé au milieu de ces objets très inflammables.

A 7 h. 1/2, les combles étaient entièrement détruits ainsi que la salle d'assises et aussi les papiers de l'Etat civil, ceux des archives départementales et de la trésorerie générale.

120 détenus, hommes et femmes, ont été évacués de la prison dans les deux manèges du 6e dragons.

Le Palais de Justice datait de 1875. Les dégâts ne sauraient être actuellement évalués.